

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2854

29 décembre 2010

### SOMMAIRE

Abbott Overseas Luxembourg S.à r.l. ....	136973	Optique Diff Sàrl .....	136977
Antelios S.A. ....	136976	Oracle Holding S.à r.l. ....	136978
Autoconnect S.A. ....	136979	Orange India Holdings SARL .....	136978
Catella Investments S.A. ....	136968	P4 Holding S.à r.l. ....	136946
Compagnie Financière de la Gaichel S.A., SPF .....	136992	Park Avenue S.A. ....	136980
Doralcapital S.A. ....	136969	Participations et Investissements Euro- péens S.A. ....	136981
Erbaco S.A. ....	136980	Patron Braunschweig S.à r.l. ....	136979
Food and Feed Holding S.A. ....	136946	Patron Bruehl Holding S.à r.l. ....	136980
JPMorgan Funds .....	136990	Patron ES Investments S.à r.l. ....	136973
Lion/Gem Lux 1 S.A. ....	136986	Peace of Cake GmbH .....	136984
LSF Shining Nova 4 Investments S. à r.l. .....	136981	Peak Performance Products S.A. ....	136984
Madras Investments Holding S.A. SPF ..	136964	Petit Ours Volant S.A. ....	136984
Matrix International S.à r.l. ....	136970	Phinda Holding S.A. ....	136984
Mi & CA S.à r.l. ....	136979	Pierret Intérieur + Parquet S.à r.l. ....	136980
Midland Pyxis Group S.A. ....	136963	Pilet International S.A. ....	136985
Mirix Finances S.A. ....	136968	Pilet International S.A. ....	136991
Montanus Investments S.A. ....	136968	Pilet International S.A. ....	136991
MS International Co Ltd .....	136968	Pilet International S.A. ....	136990
MUSIC Group Commercial Sàrl .....	136968	Preline Properties S.A. ....	136984
NC+S Acquisition Corporation S.à r.l. ..	136976	Preline Properties S.A. ....	136991
Night Light-Covering S.A. ....	136967	Private Flow Holding S.A. ....	136991
Nordic Light Fund .....	136968	Pythagoras Holding S.A. ....	136991
Nouvel Abattoir d'Esch-sur-Alzette ....	136976	Refina International S.A., société de ges- tion de patrimoine familial .....	136992
Novamex - Promotion Industrielle et Fi- nancière S.A. ....	136977	Regot Invest S.A. ....	136992
Nsearch S.A. ....	136977	Roga International S.A. ....	136985
Nutrisearch S.A. ....	136977	Safari Luxco 2 S.A. ....	136977
Oeno-Invest Advisory S.C.P.A. ....	136978	Sea Launch S.à r.l. ....	136992
Oliwood S.à r.l. ....	136978	SJ Properties Chocolate LuxCo1 S.à r.l. .....	136985
Ophelius S.A. ....	136979	Titanium I Sicav .....	136978
Optique Bichel Sàrl .....	136977	VCP VII Luxco 6 S.à r.l. ....	136954

**Food and Feed Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 38.402.

*Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires tenue extraordinairement en date du 23 novembre 2010*

1. La société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l., a démissionné de son mandat de commissaire.

2. La société anonyme DELOITTE S.A., R.C.S. Luxembourg B no 67895, avec siège social à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf, a été nommée comme réviseur d'entreprises et chargée de l'audit des comptes annuels au 31 décembre 2010 et de l'audit des comptes consolidés au 31 décembre 2009.

Luxembourg, le 29 novembre 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour FOOD AND FEED HOLDING S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010157377/17.

(100181695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2010.

**P4 Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 156.860.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the seventeenth day of November.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

PRECO Account Partnership IV, LP, a company incorporated under the laws of the State of Delaware, USA, having its registered office at The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware, USA, here represented by Mrs Corinne PETIT, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of one proxy given under private seal in Parsippany, New York, on November 16<sup>th</sup>, 2010.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"):

**Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration**

**1. Art. 1. Form - Corporate name.** There is formed a private limited liability company under the name "P4 Holding S.à r.l." which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the «Articles»).

**2. Art. 2. Registered office.**

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.

2.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 However, the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the municipality of Luxembourg-City.

2.4 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company.

2.5 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

### **3. Art. 3. Object.**

3.1 The Company's object is to, directly or indirectly, acquire, hold or dispose of interests and participations in Luxembourg or foreign entities, by any means and to administrate, develop and manage such holding of interests or participations.

3.2 The Company may make real estate related investments whether directly or through direct or indirect participations in subsidiaries of the Company owning such investments.

3.3 The Company may also, directly or indirectly, invest in, acquire, hold or dispose of any kind of asset by any means.

3.4 The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the "Connected Companies") or any other entity, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

3.5 The Company may in particular enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, always on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments convertible or not, the use of financial derivatives or otherwise;

- to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, within the limits of and in accordance with the provisions of Luxembourg Law;

3.6 The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operations and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.

**4. Art. 4. Duration.** The Company is established for an unlimited duration.

## **Chapter II. - Capital, Shares**

### **5. Art. 5. Share capital.**

5.1 The corporate capital is fixed at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) shares each having a par value of EUR 1 (one Euro) (together the "Shares"). The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders" and each a "Shareholder".

5.2 In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s).

5.3 All Shares will have equal rights.

5.4 The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by the Law.

**6. Art. 6. Shares indivisibility.** Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

### **7. Art. 7. Transfer of shares.**

7.1 In case of a single Shareholder, the Company's Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

7.2 In case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

## **Chapter III. - Management**

### **8. Art. 8. Management.**

8.1 The Company is managed by one or more manager(s) appointed by a resolution of the Shareholder(s). In case of one manager, he/it will be referred to as the "Sole Manager". In case of plurality of managers, they will constitute a board of managers ("conseil de gérance") (the "Board of Managers").

8.2 The managers need not to be Shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause by a resolution of the Shareholder(s).

### **9. Art. 9. Powers of the sole manager or of the board of managers.**

9.1 In dealing with third parties, the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

9.2 All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Sole Manager or in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

**10. Art. 10. Representation of the company.** Towards third parties, the Company shall be, in case of a Sole Manager, bound by the sole signature of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the joint signatures of two managers or by the signature of any person to whom such power shall be delegated, in case of a Sole Manager, by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers.

**11. Art. 11. Delegation and Agent of the sole manager or of the board of managers.**

11.1 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers may delegate its/their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

11.2 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

**12. Art. 12. Meeting of the board of managers.**

12.1 In case of plurality of managers, the meetings of the Board of Managers are convened by any manager. The Board of Managers shall appoint a chairman.

12.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the managers are present or represented and have waived the convening requirements and formalities.

12.3 Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another Manager as his proxy. A Manager may also appoint another Manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

12.4 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

12.5 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Manager is able to hear and to be heard by all other participating managers whether or not using this technology, and each participating Manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

12.6 A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

12.7 The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by the chairman of the Board of Managers, or in case of sole manager, by the Sole Manager.

12.8 Extracts shall be certified by any Manager or by any person nominated by any Manager or during a meeting of the Board of Managers.

**Chapter IV. - General meeting of shareholders**

**13. Art. 13. Powers of the general meeting of shareholder(s) - Votes.**

13.1 If there is only one Shareholder, that sole Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting and takes the decisions in writing.

13.2 In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares, which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. All Shares have equal voting rights.

13.3 If all the Shareholders are present or represented, they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

13.4 If there are more than twenty-five Shareholders, the Shareholders' decisions have to be taken at meetings to be convened in accordance with the applicable legal provisions.

13.5 If there are less than twenty-five Shareholders, each Shareholder may receive the text of the decisions to be taken and cast its vote in writing.

13.6 A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not be a Shareholder.

13.7 Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's Share capital, subject to any other provisions of the Law. Change of nationality of the Company requires unanimity.

**Chapter V. - Business year**

**14. Art. 14. Business year.**

14.1 The Company's financial year starts 1<sup>st</sup> January and ends on 31<sup>st</sup> December of each year.

14.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Sole Manager or in case of plurality of managers, by the Board of Managers and the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3 Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**15. Art. 15. Distribution right of shares.**

15.1 From the net profits determined in accordance with the applicable legal provisions, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

15.2 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers may propose that cash available for remittance be distributed.

15.3 The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by the Shareholders in accordance with the provisions of article 13.7 above.

15.4 Notwithstanding the preceding provisions, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the Shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the Shareholder(s).

**Chapter VI. - Liquidation**

**16. Art. 16. Dissolution and Liquidation.**

16.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole Shareholder or of one of the Shareholders.

16.2 The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions, it being understood that in case of a sole Shareholder, such sole Shareholder may decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation assuming personally all the assets and liabilities, known or unknown of the Company.

16.3 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

**Chapter VII. - Applicable law**

**17. Art. 17. Applicable law.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

*Transitory provisions*

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on December 31<sup>st</sup>, 2011.

*Subscription - Payment*

The share capital of the Company has been subscribed as follows:

	Shares:
PRECO Account Partnership IV, LP .....	12,500
TOTAL .....	<u>12,500</u>

All the 12,500 (twelve thousand five hundred) Shares representing the entire capital have been fully paid up in cash, therefore the amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro), is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

*Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand three hundred Euro (EUR 1,300).

*Resolutions in writing of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, the abovenamed party represented as stated above, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the Shareholders' meeting, passed the following resolutions:

- 1) The Sole Shareholder resolved to appoint as managers of the Company for an undetermined period:

- a) Philip Mathew Barrett, born on May 5<sup>th</sup>, 1968 in Aylesbury, Buckinghamshire, United Kingdom, managing director, with professional address at Grand Buildings, 1-3 Strand, London WC2N 5HE, United Kingdom;
  - b) Olivier Astruc, born on April 2<sup>nd</sup>, 1980 in Suresnes, France, associate, with professional address at Grand Buildings, 1-3 Strand, London WC2N 5HE, United Kingdom; and
  - c) Christopher Santer, born on April 18<sup>th</sup>, 1973 in Redhill, United Kingdom, vice president, with professional address at Grand Buildings, 1-3 Strand, London WC2N 5HE, United Kingdom.
- 2) The Company shall have its registered office at 9A, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the party appearing, he signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le dix-sept novembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

#### **A COMPARU:**

PRECO Account Partnership IV, LP, une société constituée en vertu des lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware, Etats-Unis, ici représentée par Madame Corinne PETIT, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Parsippany, New York, en date du 16 novembre 2010.

Ladite procuration, paraphée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexées au présent acte pour être formalisé avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

#### **Titre I<sup>er</sup> . - Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée**

**1. Art. 1<sup>er</sup> . Forme - Dénomination sociale.** Par la présente, il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "P4 Holding S.à r.l." qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (la "Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), ainsi que par les présents statuts de la Société (les "Statuts").

#### **2. Art. 2. Siège social.**

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville.

2.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.3 Toutefois, le Gérant Unique, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance de la Société est autorisé à transférer le siège de la Société à l'intérieur de la municipalité de Luxembourg-Ville.

2.4 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège social, restera une Société luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le Gérant Unique, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance de la Société.

2.5 La Société peut disposer de sièges et de succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

#### **3. Art. 3. Objet.**

3.1 L'objet de la société est d'acquérir, détenir ou disposer, directement ou indirectement, d'intérêts et participations dans des entités étrangères ou luxembourgeoises, par tous les moyens et d'administrer, développer et gérer ces intérêts et participations.

3.2 La Société pourra effectuer des investissements immobiliers, soit directement, soit à travers la détention, directe ou indirecte, de participations dans des filiales de la Société détenant ces investissements.

3.3 La Société pourra aussi, directement ou indirectement, investir dans, acquérir, détenir ou disposer de toutes sortes d'avoirs par tous moyens.

3.4 La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les «Sociétés Apparentées») ou toute autre entité, étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui ferait qu'elle soit engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

3.5 La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission, toujours sur une base privée, de titres, d'obligations, de billets à ordre et autres instruments convertibles ou non de dette ou de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérée comme performante;

- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;

3.6 La Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci,

**4. Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

## **Titre II. - Capital, Parts.**

### **5. Art. 5. Capital social.**

5.1 Le capital social souscrit est fixé à 12.500,- EUR (douze mille cinq cents Euros) représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales ayant une valeur nominale de 1,- EUR (un Euro) chacune (les "Parts Sociales "). Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après les "Associés" et chacun un "Associé".

5.2 Complémentairement au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition des Associés.

5.3 Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux.

5.4 La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites fixées par la Loi.

**6. Art. 6. Indivisibilité des parts sociales.** Envers la Société, les Parts Sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

### **7. Art. 7. Transfert des parts sociales**

7.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

7.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par les articles 189 et 190 de la Loi.

## **Titre II. - Gérance**

### **8. Art. 8. Gérance.**

8.1 La Société est administrée par un gérant ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associé(s). Dans le cas d'un seul gérant, il est défini ci-après comme le Gérant Unique. En cas de pluralité de gérants, ils constitueront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

8.2 Les gérants ne sont pas obligatoirement des Associés. Les gérants pourront être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision des Associés(s).

### **9. Pouvoirs du conseil de gérance.**

9.1 Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

9.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

**10. Art. 10. Représentation de la société.** Vis-à-vis des tiers, la Société est, en cas de Gérant Unique, valablement engagée par la seule signature de son Gérant Unique, ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux

gérants ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué, en cas de Gérant Unique, par son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

#### **11. Art. 11. Délégation et Agent du gérant unique et du conseil de gérance.**

11.1 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut/peuvent déléguer ses/leurs pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

11.2 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance détermine(nt) les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de tout mandataire, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

#### **12. Art. 12. Réunion du conseil de gérance.**

12.1 En cas de pluralité de gérants, les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par tout Gérant. Le Conseil de Gérance nommera un président.

12.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés et s'ils ont renoncé aux formalités de convocation.

12.3 Tout Gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance par un autre Gérant, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, d'un télégramme, d'un fax, d'un e-mail ou d'une lettre. Un Gérant pourra également nommer par téléphone un autre Gérant pour le représenter, moyennant confirmation écrite ultérieure.

12.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à une majorité simple.

12.5 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les Gérants participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

12.6 Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est valide comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents ayant le même contenu signée par tous les membres du Conseil de Gérance.

12.7 Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance sont signés par le président du Conseil de Gérance ou en cas de gérant unique par le Gérant Unique.

12.8 Des extraits seront certifiés par un Gérant ou par toute personne désignée à cet effet par un Gérant ou lors de la réunion du Conseil de Gérance.

### **Titre IV. - Assemblée générale des associés**

#### **13. Art. 13. Pouvoirs de l'assemblée générale des associés - Votes.**

13.1 S'il n'y a qu'un seul Associé, cet Associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés et prend les décisions par écrit.

13.2 En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de parts détenues. Chaque Associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Toutes les Parts Sociales ont des droits de vote égaux.

13.3 Si tous les Associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut valablement être tenue sans avis préalable.

13.4 S'il y a plus de vingt-cinq Associés, les décisions des Associés doivent être prises aux réunions à convoquer conformément aux dispositions légales applicables.

13.5 S'il y a moins de vingt-cinq Associés, chaque Associé pourra recevoir le texte des décisions à adopter et donner son vote part écrit.

13.6 Un Associé pourra être représenté à une réunion des Associés en nommant par écrit (par fax ou par e-mail ou par tout autre moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être nécessairement un Associé.

13.7 Des décisions collectives ne sont valablement prises que seulement si les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'Associés (en nombre) détenant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des toutes autres dispositions légales. Le changement de nationalité de la Société requière l'unanimité.

### **Titre V. - Exercice social**

#### **14. Art. 14. Exercice social.**

14.1 L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance et celui-ci prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

14.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.



### **15. Art. 15. Droit de distribution des parts.**

15.1 Le bénéfice net déterminé en conformité avec les dispositions légales applicables, cinq pour cent (5%) seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

15.2 Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la loi que des Statuts, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués.

15.3 La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise par les Associés en conformité avec les dispositions de l'Article 13.7 ci-dessus.

15.4 Malgré les dispositions précédentes, le Gérant unique ou en cas de la pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires au(x) associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'associé(s).

## **Titre VI. - Liquidation**

### **16. Art. 16. Dissolution et Liquidation.**

16.1 La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

16.2 La liquidation de la Société sera décidée par la réunion des Associés en conformité avec les dispositions légales applicables.

16.3 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui termineront leurs pouvoirs et rémunérations.

## **Titre VII. - Loi applicable**

**17. Art. 17. Loi applicable.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2011.

### *Souscription - Libération*

Le capital social de la Société a été souscrit comme suit:

	Parts Sociales:
PRECO Account Partnership IV, LP .....	<u>12.500</u>
TOTAL .....	12.500

Toutes les 12.500 (douze mille cinq cents) Parts Sociales représentant l'intégralité du capital social ont été souscrites et intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de 12.500.-EUR (douze mille cinq cents Euros) se trouve dès à présent à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille trois cents euros (1.300,- EUR).

### *Résolutions écrites de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, la partie comparante précitée, représentant comme indiqué ci-dessus la totalité du capital social souscrit et exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée des Associés, a pris les résolutions suivantes:

- 1) L'Associé Unique décide de nommer en tant que gérants pour une période indéterminée:
  - a) Philip Mathew Barrett, né le 5 mai 1968 à Aylesbury, Buckinghamshire, Royaume-Uni, directeur exécutif, ayant pour adresse professionnelle Grand Buildings, 1-3 Strand, Londres WC2N 5HE, Royaume-Uni;
  - b) Olivier Pascal Astruc, né le 2 avril 1980 à Suresnes, France, associé, ayant pour adresse professionnelle Grand Buildings, 1-3 Strand, Londres WC2N 5HE, Royaume-Uni; et
  - c) Christopher Santer, né le 18 avril 1973 à Redhill, Royaume-Uni, vice président, ayant pour adresse professionnelle Grand Buildings, 1-3 Strand, London WC2N 5HE, United Kingdom.
- 2) Le siège social de la Société est établi au 9A, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la partie comparante a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, ce dernier a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 19 novembre 2010. Relation: LAC/2010/51168. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 23 novembre 2010.

Référence de publication: 2010156105/427.

(100179641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2010.

**VCP VII Luxco 6 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 156.876.

—  
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the eleventh of October.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Vision Capital Partners VII L.P., a limited partnership incorporated under the laws of Guernsey, having its registered office at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey GY1 3QL, registered with The Register of Limited Partnerships of the Island of Guernsey, under number 975,

here represented by Annick Braquet, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney, after having been signed ne varietur by the representatives of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

**I. Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1. Name.** The name of the company is "VCP VII Luxco 6 SARL" (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

**Art. 2. Registered office.**

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. Where the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

**Art. 3. Corporate object.**

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds,

debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

#### **Art. 4. Duration.**

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

### **II. Capital - Shares**

#### **Art. 5. Capital.**

5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a par value of one euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

#### **Art. 6. Shares.**

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.4. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

### **III. Management - Representation**

#### **Art. 7. Appointment and Removal of managers.**

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

**Art. 8. Board of managers.** If several managers are appointed, they constitute the board of managers (the Board) composed of one (1) or several class A managers (the Class A Managers, individually a Class A Manager) and one (1) or several class B managers (the Class B Managers, individually a Class B Manager).

#### **8.1. Powers of the board of managers**

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

#### **8.2. Procedure**

(i) The Board meets upon the request of any managers, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

### 8.3. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the signature of a Manager A and the signature of a Manager B.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

### Art. 9. Sole manager.

9.1. If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

### Art. 10. Liability of the managers.

10.1. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

## IV. Shareholder(s)

### Art. 11. General meetings of shareholders and Shareholders circular resolutions.

#### 11.1. Powers and voting right

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles to one (1) vote.

#### 11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

#### **Art. 12. Sole shareholder.**

12.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

### **V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision**

#### **Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.**

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

13.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

#### **Art. 14. Réviseurs d'entreprises.**

14.1. The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

14.2. The shareholders appoint the réviseurs d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The réviseurs d'entreprises may be re-appointed.

#### **Art. 15. Allocation of profits.**

15.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is allocated. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward in accordance with applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the Board within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

### **VI. Dissolution - Liquidation**

16.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

### **VII. General provisions**

17.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference and the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

#### *Transitory provision*

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2010.

#### *Subscription and Payment*

Vision Capital Partners VII L.P., represented as stated above, subscribes to twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, with a par value of one euro (EUR 1) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500).

The amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

#### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 1,000.-

#### *Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entire subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as Class A Managers of the Company for an indefinite period:

- Xavier Pauwels, Chartered Accountant, born in Brussels, Belgium, on December 21, 1971, professionally residing at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
- Philippe Leclercq, Chartered Accountant, born in Liège, Belgium, on May 18, 1968, professionally residing at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The following person is appointed as a Class B Manager of the Company for an indefinite period:

- Gavin Farrell, Lawyer, born in Barnett, The Island of Guernsey, on August 23, 1966, professionally residing at 1 Le Marchant Street, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands GY1 4HP.

3. The registered office of the Company is set at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on the request of the appearing parties, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representatives of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le onzième jour de novembre.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### **ONT COMPARU:**

Vision Capital Partners VII L.P., une société régie par les lois de Guernesey, dont le siège social se situe à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey GY1 3QL, inscrite au Register of Limited Partnerships of the Island of Guernsey, sous le numéro 975,

Ici représentée par Annick Braquet, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par les mandataires de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

## I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Le nom de la société est "VCP VII Luxco 6 SARL" (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

### Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

### Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

### Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

## II. Capital - Parts sociales

### Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

### Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

### III. Gestion - Représentation

#### Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés

7.2 Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

**Art. 8. Conseil de gérance.** Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le Conseil) composé de un (1) ou plusieurs gérants de classe A (les Gérants de Classe A et individuellement un Gérant de Classe A) et de un ou plusieurs gérants de classe B (les Gérants de Classe B et individuellement un Gérant de Classe B).

#### 8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

#### 8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation de tout gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio- conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

#### 8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature d'un Gérant de Classe A et d'un Gérant de Classe B .

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

#### Art. 9. Gérant unique.

9.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.



**Art. 10. Responsabilité des gérants.**

10.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

**IV. Associé(s)****Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés.****11.1. Pouvoirs et droits de vote**

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

**11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote**

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

**Art. 12. Associé unique.**

12.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit

**V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle****Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.**

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

**Art. 14. Réviseurs d'entreprises.**

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises peuvent être renommés.

### **Art. 15. Affectation des bénéfices.**

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

### **VI. Dissolution - Liquidation**

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

### **VII. Dispositions générales**

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2010.

#### *Souscription et Libération*

Vision Capital Partners VII L.P., représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500).

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

#### *Frais*

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à EUR 1.000,-.

#### *Résolutions de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de Gérants de Classe A de la Société pour une durée indéterminée:

- Xavier Pauwels, Expert-Comptable, né à Bruxelles, Belgique le 21 décembre 1971, de résidence professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

- Philippe Leclercq, Expert-Comptable, né à Liège, Belgique, le 18 mai 1968, de résidence professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

2. La personne suivante est nommée en qualité de Gérant de Classe B de la Société pour une durée indéterminée:

- Gavin Farrell, Juriste, né à Barnet, The Island of Guernsey, le 23 août 1966, de résidence professionnelle au 1 Le Marchant Street, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands GY1 4HP.

3. Le siège social de la Société est établi au 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

#### Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 novembre 2010. Relation: LAC/2010/51192. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

- Luxembourg, le 25 novembre 2010.

Référence de publication: 2010156207/489.

(100179934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2010.

#### **Midland Pyxis Group S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 32.335.

#### DISSOLUTION

L'an deux mille dix, le vingt-huit octobre.

Pardevant Nous Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné,

#### A COMPARU:

La société MIDLAND PYXIS GROUP INC., avec siège social à Via Espana and Elvira Mendez Street, Building Delta Tower, 14<sup>th</sup>, Floor, Panama City, République du Panama, inscrite sous le numéro 713085,

ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, domiciliée professionnellement à Esch-sur-Alzette, 5, rue Zénon Bernard, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle comparante, représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, pré-nommée, déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter:

1) Que la société anonyme holding "MIDLAND PYXIS GROUP S.A.", ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 32335, a été constituée suivant acte reçu par Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 16 novembre 1999, publié au Mémorial C numéro 139 du 27 avril 1990, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 5 août 2005, publié au Mémorial C numéro 1396 du 15 décembre 2005.

2) Que le capital social de la société anonyme holding "MIDLAND PYXIS GROUP S.A.", pré-nommée, s'élève actuellement à neuf cent mille Euros (EUR 900.000,-) représenté par trente six mille (36.000) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25.-) chacune.

3) Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, est la seule propriétaire de toutes les actions de la société.

4) Que la comparante, agissant comme associée unique ("l'Associé Unique"), siégeant en assemblée générale extraordinaire des associés modificative des statuts de la société, prononce la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat et la mise en liquidation.

5) Que l'Associée Unique se désigne comme liquidateur de la société et aura pleins pouvoirs d'établir, signer, exécuter et délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

6) Que l'Associée Unique déclare fixer à tout de suite la deuxième et troisième assemblée conformément à l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et les tenir immédiatement l'une après l'autre.

7) Qu'en sa qualité de liquidateur de la société, l'Associée Unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la société.

8) Que de l'accord de la société et des créanciers, toutes les dettes ont été reprises par l'Associée Unique.

9) Que l'Associée Unique présente le rapport de liquidation et déclare qu'elle reprend tout l'actif de la société et qu'elle garantira le paiement de toutes les dettes de la société même inconnues à ce jour.

Le rapport sur la liquidation, après avoir été signé "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera enregistré.

10) Que l'Associée Unique nomme en qualité de commissaire à la liquidation la société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l., R.C.S. Luxembourg section B numéro 58545, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, et lui confie la mission de faire le rapport sur la gestion.

Après avoir pris connaissance du rapport du commissaire à la liquidation, l'Associée Unique en adopte les conclusions, approuve les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction à COMCOLUX S.à r.l., pré-nommée, pour ses travaux de vérification effectués ce jour.

Le rapport du commissaire à la liquidation est annexé au présent acte pour être enregistré avec lui.

11) Que l'Associée Unique, lors de la troisième assemblée, déclare que la liquidation de la société est clôturée et que tous les registres de la société relatifs à l'émission d'actions ou de tous autres titres seront annulés.

Elle constate que la société a définitivement cessé d'exister.

12) Que décharge est donnée aux administrateurs et au commissaire de la société pour l'exercice de leurs mandats.

13) Que les livres et documents de la société seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social de la société à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

#### Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élève approximativement à la somme d'environ mille euros (€ 1.000,-).

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Esch-sur-Alzette, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, le notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 04 novembre 2010. Relation: EAC/2010/13286. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M.-N. Kirchen.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010156775/70.

(100180543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2010.

#### **Madras Investments Holding S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 109.360.

L'an deux mille dix, le dix-neuf novembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «MADRAS INVESTMENTS HOLDING S.A.», établie et ayant son siège social à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl, constituée aux termes d'un acte reçu en date du 21 juin 2005, publié au Mémorial C numéro 1287 du 29 novembre 2005, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 109360.

Les statuts de la société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois aux termes d'un acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 7 novembre 2008, publié au Mémorial numéro 2918 du 8 décembre 2008.

La séance est ouverte à 14.15 heures, sous la présidence de Madame Sylvie TALMAS, employée privée, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

La Présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Sandra SCHWEIZER, employée privée, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Mademoiselle Sarah URIOT, employée privée, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

La Présidente expose ensuite:

I.- Que sur le vu de l'entière des titres au porteur toutes les UN MILLION DEUX CENT SOIXANTE-QUINZE MILLE (1.275.000) actions représentatives de l'intégralité du capital social de DEUX MILLIONS CINQ CENT CINQUANTE MILLE EUROS (EUR 2.550.000.-), sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut ainsi délibérer et décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée présents ou représentés ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1.- Abandon du régime fiscal instauré par la loi luxembourgeoise du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et adoption d'un statut de société de gestion de patrimoine familial ("SPF").

2.- Refonte complète des statuts.

3.- Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée adopte, à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Dans le cadre de la loi prévoyant la suppression des sociétés holding et dont le régime prendra fin le 31 décembre 2010, l'assemblée générale décide d'abandonner le régime fiscal instauré par la loi luxembourgeoise du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et d'adopter un statut de société de gestion de patrimoine familial ("SPF").

#### *Deuxième résolution*

Suite à ce qui précède, l'assemblée générale décide la refonte complète des statuts, pour leur donner la teneur suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination - Forme.** Il est formé entre le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société sous forme d'une société anonyme, sous la dénomination de «MADRAS INVESTMENTS HOLDING S.A. SPF» (la «Société»), société anonyme - société de gestion de patrimoine familial.

**Art. 2. Durée.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 3. Siège social.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg Ville. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 4. Objet.** L'objet exclusif de la Société est l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les Contrats de Garantie Financière et la détention, la gestion et la réalisation des espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenues en comptes.

La Société ne pourra pas exercer d'activité commerciale, et la Société ne pourra pas non plus être impliquée dans la gestion d'une société dans laquelle elle détient une participation d'une autre manière que par l'exercice de ses droits en qualité d'actionnaire de cette société.

La Société n'exercera aucune activité industrielle ni ne maintiendra un établissement commercial ouvert au public.

De manière générale, la Société peut prendre toute mesure et effectuer toute opération qu'elle estime utile à l'accomplissement et au développement de son objet social (tel l'emprunt sous toute forme et l'octroi de toute assistance, avance, garantie, à chaque fois sans contrepartie, à des sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct), en restant toujours, cependant, dans les limites établies par la Loi SPF sur les sociétés de gestion de patrimoine familial.

**Art. 5. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à deux millions cinq cent cinquante mille euros (EUR 2.550.000.-) représenté par un million deux cent soixante-quinze mille (1.275.000) actions d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2.-) chacune.

La Société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévues par la loi.

**Art. 6. Actions.** Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

**Art. 7. Assemblée des actionnaires - Dispositions générales.** L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Lorsque la Société compte un associé unique, il exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

**Art. 8. Assemblée Générale annuelle - Approbation des comptes annuels.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société, ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le 2<sup>ème</sup> vendredi du mois de juin à 14.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger, si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

**Art. 9. Autres assemblées.** Les autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix, sauf toutefois les restrictions imposées par la loi et par les présents statuts. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou téléfax une autre personne comme son mandataire.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens permettant leur identification, pour autant que ces moyens satisfassent à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalables.

**Art. 10. Composition du Conseil d'administration.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un associé unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires pour une période qui ne pourra excéder six années et resteront en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs auront été élus. Ils sont rééligibles.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale lors de sa première réunion procède à l'élection définitive.

**Art. 11. Réunions du Conseil d'administration.** Le conseil d'administration élit en son sein un président et peut choisir un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président, de l'administrateur unique ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les administrateurs qui participent à la réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens permettant leur identification, pour autant que ces moyens satisfassent à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se dérouler au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut, unanimement, passer des résolutions circulaires en donnant son approbation par écrit, par câble, télégramme, télex ou fax, ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. Le tout formera le procès-verbal prouvant l'approbation des résolutions.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

**Art. 12. Pouvoirs du Conseil d'administration.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite des affaires, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil déterminera. Il pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

**Art. 13. Représentation.** La Société sera engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur unique, soit si le conseil d'administration est composé de trois membres ou plus par la signature collective de deux administrateurs, ou la seule signature de toute personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

**Art. 14. Surveillance.** Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années. Ils sont rééligibles.

**Art. 15. Exercice social.** L'exercice social commencera le 1<sup>er</sup> janvier et se terminera le 31 décembre de chaque année.

**Art. 16. Allocation des bénéfices.** Sur le bénéfice annuel net de la société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra le dixième du capital social.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Dans le cas d'actions partiellement libérées, des dividendes seront payables proportionnellement au montant libéré de ces actions.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

**Art. 17. Dissolution.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 18. Divers.** Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du onze mai deux mille sept concernant la société de gestion de patrimoine familial («SPF») et à la loi du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales et aux lois modificatives.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la Présidente lève la séance.

*Frais*

Les frais, dépenses, charges et rémunérations en relation avec les présentes sont tous à charge de la société.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: S.Talmas, S.Schweizer, S.Uriot, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 25 novembre 2010. Relation: EAC/2010/14537. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 26 novembre 2010.

Référence de publication: 2010156764/166.

(100180721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2010.

---

### **Night Light-Covering S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 82.484.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010156790/9.

(100180792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2010.

---

**Mirix Finances S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 32, rue Jean-Pierre Brasseur.  
R.C.S. Luxembourg B 91.638.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010156776/10.

(100180827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2010.

---

**Montanus Investments S.A., Société Anonyme,  
(anc. Catella Investments S.A.).**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.  
R.C.S. Luxembourg B 61.518.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2010.

Référence de publication: 2010156783/11.

(100180680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2010.

---

**MS International Co Ltd, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3895 Foetz, 8, rue des Artisans.  
R.C.S. Luxembourg B 152.226.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 26 novembre 2010.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2010156784/11.

(100181230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2010.

---

**MUSIC Group Commercial Sarl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 47, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 143.131.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 60224 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010156785/10.

(100181216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2010.

---

**Nordic Light Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.  
R.C.S. Luxembourg B 153.862.

*Résolution de l'actionnaire unique de la société, qui a eu lieu au Luxembourg le 25 novembre 2010*

D'élire BDO Audit, située au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg en remplacement d'Interaudit en tant que réviseur d'entreprises de la société jusqu'à la prochaine assemblée générale.

*Resolution by the sole shareholder of the Company, taken at a meeting in Luxembourg on 25 November 2010*

To appoint BDO Audit, situated at 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg in replacement to Interaudit as independent auditor of the company until the next annual meeting.

Référence de publication: 2010156791/13.

(100180992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2010.

---



**Doralcapital S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 139.479.

L'an deux mille dix, le vingt-trois novembre.

Par devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Rambrouch, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «DORALCAPITAL S.A.» ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 139479, constituée en date du 27 mai 2008 suivant acte reçu par Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1734 du 15 juillet 2008. Les statuts ont été modifiés en date du 25 juin 2008 par acte de Maître Jacques DELVAUX, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2060 du 26 août 2008.

L'assemblée est présidée par Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Carine GRUNDHEBER, employée privée, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Gentiane PREAUX, employée privée, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les 3.100 actions représentant l'intégralité du capital social sont toutes représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Modification de l'article 4 des statuts, relatif à l'objet social, pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

La société pourra également à travers ses propres filiales ou succursales à l'étranger exercer toute activité portant sur la création, la mise en valeur et la diffusion sur le plan international de marques et de brevets de tous genres, la recherche et le développement de clients étrangers et de partenaires internationaux ainsi que la gestion des relations commerciales et contractuelles y afférentes, la participation à toutes manifestations, foires ou événements de toute nature concernant le secteur d'activité de référence, l'activité de marketing et l'étude de solutions innovatrices ainsi que la réalisation de projets, formules ou de know how de gestion.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

*Unique résolution*

L'assemblée, après avoir constaté qu'aucun emprunt obligataire n'a été émis par la société et qu'aucun accord des obligataires n'est donc requis en rapport avec la modification envisagée, décide de modifier l'article 4 des statuts, relatif à l'objet social, pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat

et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

La société pourra également à travers ses propres filiales ou succursales à l'étranger exercer toute activité portant sur la création, la mise en valeur et la diffusion sur le plan international de marques et de brevets de tous genres, la recherche et le développement de clients étrangers et de partenaires internationaux ainsi que la gestion des relations commerciales et contractuelles y afférentes, la participation à toutes manifestations, foires ou événements de toute nature concernant le secteur d'activité de référence, l'activité de marketing et l'étude de solutions innovatrices ainsi que la réalisation de projets, formules ou de know how de gestion.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite de tout ce qui précède aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R.M. Tonelli, C. Grundheber, G. Preaux, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 24 novembre 2010. Relation: RED/2010/1758. Reçu soixante-quinze (75.-) euros

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 29 novembre 2010.

Référence de publication: 2010157345/79.

(100181706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2010.

### **Matrix International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2229 Luxembourg, 1A, rue du Nord.

R.C.S. Luxembourg B 156.894.

#### — STATUTEN

Im Jahre zweitausendzehn, am dreiundzwanzigsten November.

Vor Uns dem unterzeichneten Notar Jean-Joseph WAGNER, mit Amtswohnsitz in Sassenheim (Grossherzogtum Luxemburg),

sind erschienen:

1.- A&H Vangsted Holdings APS, mit Sitz in Industrivej 9, in DK-5580 Nørre Aaby, Dänemark, eingetragen im Gesellschaftsregister von Kopenhagen unter der Nummer 21 07 55 74,

hier vertreten durch Herrn Eric Duphil, conseil économique, wohnhaft wohnhaft in 21, rue de Syren, L-5762 Hassel, auf Grund einer Vollmacht ausgestellt in Nørre Aaby, Dänemark, am 16. November 2010;

2.- Klinge Holding APS, mit Sitz in Hulsøvang 17, DK-2960 Rungsted Kyst, Dänemark, eingetragen im Gesellschaftsregister von Kopenhagen unter der Nummer 29 15 28 96,

hier vertreten durch Herrn Eric Duphil, vorgeannt,

auf Grund einer Vollmacht ausgestellt in DK-2960 Rungsted Kyst, Dänemark, am 16. November 2010;

3.- Peter Daniëls Assurantien BV, mit Sitz in Sussexstraat 2, NL6137 JS Sittard, Holland, eingetragen im Gesellschaftsregister für Limburg (NL) unter der Nummer 14 04 20 35,

hier vertreten durch Herrn Eric Duphil, vorgeannt,

auf Grund einer Vollmacht ausgestellt in Sittard (NL), am 16. November 2010;

4.- EM Conseils S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, mit Sitz in 151, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von und zu Luxemburg, unter der Nummer B 82686,

hier vertreten durch Herrn Eric Duphil, wohnhaft in Hassel, Luxemburg,

handelnd in seiner Eigenschaft als alleiniger Geschäftsführer mit Einzelunterschriftbefugnis.

Welche Vollmachten, nachdem alle von dem vorgeannten Vertreter der erschienenen Parteien und dem amtierenden Notar „ne varietur“ unterzeichnet wurden, bleiben gegenwärtiger Urkunde beigegeben, um mit derselben zur Einregistrierung zu gelangen.

Vorgeannte Parteien, vertreten wie vorerwähnt, haben den amtierenden Notar ersucht die Satzung einer von ihnen zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt zu beurkunden:

**Art. 1.** Eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung ist gegründet, der sie die nachstehende Satzung, sowie die diesbezügliche Gesetzgebung zu Grunde legt.

**Art. 2.** Die Gesellschaft hat zum Zweck alle Operationen, welche direkt oder indirekt zum Erwerb führen von Beteiligungen unter irgendwelcher Form an einer einzigen nach Luxemburger Recht gestalteten Investmentgesellschaft, oder an einer dessen Teilfonds, sowie an luxemburgischen oder ausländischen Unternehmen, einschliesslich die Verwaltung, Beratung, Kontrolle und Verwertung dieser Beteiligungen.

Sie kann den Gesellschaften, an denen sie beteiligt ist, Unterstützung, Darlehen Vorschüsse oder Garantien jeglicher Art gewähren. Die Gesellschaft kann Anleihen aufnehmen.

Des weiteren kann die Gesellschaft grundsätzlich alle Tätigkeiten, Kontroll- oder Überwachungsmaßnahmen übernehmen und alle Tätigkeiten durchführen alle Maßnahmen zur Wahrung ihrer Rechte ergreifen und jede Art von Geschäften abschließen, die mit ihrem Gesellschaftszweck verbunden sind oder diesen fördern.

**Art. 3.** Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer errichtet.

**Art. 4.** Die Gesellschaft führt den Namen „MATRIX INTERNATIONAL S.à r.l.“, Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

**Art. 5.** Der Sitz der Gesellschaft ist in Luxemburg-Stadt (Grossherzogtum Luxemburg).

Der Gesellschaftssitz kann durch Beschluß der Gesellschafterversammlung an jeden anderen Ort des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Durch einfachen Beschluß der Geschäftsführer können Zweigniederlassungen, Filialen, Agenturen oder administrative Büros sowohl im Grossherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichtet werden.

**Art. 6.** Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt HUNDERTAUSEND EURO (100.000.- EUR) eingeteilt in einhundert (100) Anteilen von je EINTAUSEND EURO (1.000.- EUR), alle voll und in bar eingezahlt.

Zusätzlich zu dem genannten Gesellschaftskapital kann ein internes Aufgeldkonto eingerichtet werden, in das sämtliche Emissionsaufgelder, die auf einen Gesellschaftsanteil zusätzlich zu seinem Nennwert eingezahlt werden, übertragen werden. Der Betrag dieses internen Aufgeldkontos kann für die Zahlung von Gesellschaftsanteilen, die die Gesellschaft von ihren Gesellschaftern zurückkauft, zum Ausgleich von Nettoverlusten, zur Auszahlung an die Gesellschafter oder zur Einbringung in die gesetzlichen Rücklagen verwendet werden.

**Art. 7.** Das Gesellschaftskapital kann jederzeit erhöht oder herabgesetzt werden, unter den in Artikel 199 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften festgesetzten Bedingungen.

**Art. 8.** Jeder Anteil ist proportional an den Aktiva und am Gewinn beteiligt.

**Art. 9.** Zwischen Gesellschaftern sind die Anteile frei übertragbar. Die Übertragung von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf entweder eines Mehrheitsbeschlusses von fünfundsiebzig Prozent der Gesellschafterversammlung oder der Zustimmung von fünfundsiebzig Prozent des Gesellschaftskapitals. Im Todesfall kann eine Übertragung an Nichtgesellschafter nur mit einer Stimmenmehrheit von fünfundsiebzig Prozent der überlebenden Gesellschafter erfolgen. In jedem Fall steht den übrigen Gesellschaftern ein Vorkaufsrecht zu, das innerhalb von dreißig Tagen nach Verweigerung der Übertragung an Nichtgesellschafter ausgeübt werden muss.

**Art. 10.** Tod, Entmündigung, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters lösen die Gesellschaft nicht auf.

**Art. 11.** Erben, Gläubiger oder andere Berechtigte können in keinem Fall einen Antrag auf Pfändung des Firmeneigentums oder von Firmenschriftstücken stellen.

**Art. 12.** Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer geführt, die durch die Gesellschafter ernannt werden und ohne Angabe von Gründen abberufen werden können.

Der oder die Geschäftsführer werden auf unbestimmte Zeit bestellt und haben gegenüber Dritten die weitestgehenden Befugnisse die Gesellschaft zu vertreten.

Die Gesellschaft wird in allen Umständen von der alleinigen Unterschrift von dem einzigen Geschäftsführer und im Falle von mehreren Geschäftsführern von der gemeinsamen Unterschrift von zwei Geschäftsführern der Gesellschaft gebunden, sofern nicht anderes durch die Generalversammlung der Gesellschafter bestimmt wird.

Sondervollmachten und begrenzte Vollmachten können an einen oder mehrere Personen, die Gesellschafter oder nicht Nichtgesellschafter sein können, ausgestellt werden.

**Art. 13.** Bei der Ausübung ihres Amtes gehen der oder die Geschäftsführer keinerlei persönliche Verpflichtungen ein. Als Beauftragte sind sie lediglich für die ordnungsgemäße Durchführung ihres Amtes verantwortlich.

**Art. 14.** Jeder Gesellschafter ist in der Generalversammlung stimmberechtigt. Er hat soviel Stimmen wie er Anteile besitzt und kann sich aufgrund einer Vollmacht an den Versammlungen rechtsgültig vertreten lassen.

**Art. 15.** Die Generalversammlung fasst ihre Beschlüsse mit einfacher Mehrheit. Beschlüsse über Satzungsänderungen kommen nur zustande, soweit sie von der Mehrheit der Gesellschafter, die drei Viertel des Kapitals vertreten, gefasst werden.

**Art. 16.** Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar eines jeden Jahres und endet am einunddreißigsten Dezember desselben Jahres.

**Art. 17.** Am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres erstellt die Geschäftsführung den Jahresabschluss.

**Art. 18.** Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz Einsicht in den Jahresabschluss nehmen.

**Art. 19.** Fünf Prozent des Reingewinns werden der gesetzlichen Rücklage zugeführt bis diese zehn Prozent des Stammkapitals erreicht hat.

Der Saldo steht zur Verfügung der Gesellschafter.

**Art. 20.** Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren von der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

**Art. 21.** Wann, und so lang ein Gesellschafter alle Anteile besitzt, ist die Gesellschaft eine Einmanngesellschaft im Sinn von Artikel 179(2) des Gesetzes über die kommerziellen Gesellschaften; in diesem Fall finden unter anderem die Artikel 200-1 und 200-2 desselben Gesetzes Anwendung.

**Art. 22.** Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweist der Gründer auf die gesetzlichen Bestimmungen.

#### *Übergangsbestimmung*

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tag und endet am 31. Dezember 2010.

#### *Zeichnung und Einzahlung*

Alle einhundert (100) Anteile wurden wie folgt gezeichnet:

1.- A&H Vangsted Holdings APS, vorgeannt, siebenundsechzig Anteile . . . . .	67
2.- Klinge Holdings APS, vorgeannt, ein Anteil . . . . .	1
3.- Peter Daniëls Assurantien BV, vorgeannt, siebzehn Anteile . . . . .	17
3.- EM Conseils S.à r.l. , vorgeannt, fünfzehn Anteile . . . . .	15
TOTAL: HUNDERT ANTEILE . . . . .	100

Dieselben Anteile wurden voll und in bar eingezahlt, zusammen mit einem Emissionsaufgeld von ACHTTAUSEND EURO (8.000.- EUR), so daß die Gesamtsumme von HUNDERTACHTTAUSEND EURO (108.000.- EUR), wie dies dem amtierenden Notar ausdrücklich bestätigt wurde.

Von diesem gesamten eingezahlten Betrag von HUNDERTACHTTAUSEND EURO (108.000.- EUR) werden HUNDERTTAUSEND EURO (100.000.- EUR) dem Kapital zugewiesen und der Saldo, die Summe von ACHTTAUSEND EURO (8.000.- EUR) dem Konto „Emissionsaufgeld“ („prime d'émission“).

#### *Feststellung*

Der unterzeichnete Notar hat festgestellt, dass die Bedingungen von Artikel 183 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften vom 18. September 1933 erfüllt sind.

#### *Kosten*

Die der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen betragen schätzungsweise tausenddreihundert Euro.

#### *Ausserordentliche Gesellschaftsversammlung*

Anschließend an die Gründung haben die Gesellschafter, welche das gesamte Gesellschaftskapital vertreten, folgende Beschlüsse gefasst:

#### *Erster Beschluss*

Werden zu Geschäftsführern ernannt:

(i) Herr Brian Danny VANGSTED, Geschäftsführer, geboren in København (Dänemark), am 24. April 1962, geschäftsansässig in Industrivej 9, in DK-5580 Nørre Aaby, Dänemark.

(ii) Herr Eric DUPHIL, Geschäftsführer, geboren in Paris (Frankreich) am 14. Februar 1969, wohnhaft in 21 rue de Syren, L-5762 Hassel. Die Geschäftsführer haben die Befugnisse wie in Artikel 12 der Statuten erwähnt.

Im Gegensatz zu Artikel 12 der Satzung wird die Gesellschaft in allen Angelegenheiten rechtsgültig verpflichtet, durch die alleinige Unterschrift der beiden Geschäftsführer.

Die Geschäftsführer können Bevollmächtigte ernennen, deren Befugnisse und Vergütungen festlegen und sie abberufen.

#### *Zweiter Beschluss*

Die Anschrift der Gesellschaft lautet: 1a, rue du Nord, L-2229 Luxemburg.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen zu Sassenheim, Großherzogtum Luxemburg, in der Amtsstube des unterzeichneten Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an den vorgenannten Vertreter der erschienenen Parteien, dem Notar, nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Eric Duphil, J.-J. Wagner.

Einregistriert zu Esch/Alzette A.C., am 25. November 2010. Relation: EAC/2010/14602. Erhalten fünfundsiebzig Euro (75,- EUR).

Der Einnehmer (gezeichnet): SANTIONI.

Référence de publication: 2010156770/144.

(100180653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2010.

**Patron ES Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 9.900,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 140.635.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 1 novembre 2010*

*Première résolution*

L'Associé Unique accepte la démission de M. Michael Vandeloise de son poste de gérant A de la société avec effet immédiat.

*Deuxième résolution*

L'Associé Unique nomme Mr. Robert Brimeyer, né le 3 Mai 1972 à Luxembourg, Luxembourg, résidant professionnellement au 67 rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, au poste de gérant A de la société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour extrait

Pour la société

Référence de publication: 2010156808/18.

(100181241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2010.

**Abbott Overseas Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 585.686.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 144.636.

In the year two thousand and ten, on the twenty-ninth day of October.

Before Maître Francis Kessler, notary public established in Esch-sur- Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Abbott International Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the "Sole Shareholder"),

hereby duly represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, employee, with professional address in 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney having been signed "ne varietur" by the power of attorney holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing party is the sole shareholder of "Abbott Overseas Luxembourg S.à r.l.", a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office at 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by a deed enacted by Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, on 3 February 2009, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" ("Mémorial C") number 497 dated 6 March 2009, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 144.636 (the "Company").

The articles of association of the Company have been lastly amended by a notarial deed enacted on 17 February 2010, published in the Mémorial C number 713 dated 6 April 2010.

II.- That the 585,686 (five hundred eighty-five thousand six hundred eighty-six) shares of a nominal value of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so

that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1. Waiving of notice right;
2. Change the financial year of the Company which will run from 1<sup>st</sup> January to 31<sup>st</sup> December of each year;
3. Amendments of article 17 and the first paragraph of article 18 of the articles of association of the Company in order to reflect such action; and
4. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

*First resolution:*

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting, acknowledges being sufficiently informed on the agenda, considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

*Second resolution:*

It is resolved to change the financial year of the Company which will run from 1<sup>st</sup> January to 31<sup>st</sup> December of each year.

As a result, the current financial year of the Company that has started on 1<sup>st</sup> December 2009 shall end on 31<sup>st</sup> December 2010.

*Third resolution:*

As a consequence of the foregoing resolution, it is resolved to amend article 17 of the Company's articles of association so as to read as follows:

**“Art. 17.** The Company's financial year begins on 1<sup>st</sup> January and closes on 31<sup>st</sup> December.”

It is also resolved to amend the first paragraph of article 18 of the Company's articles of association so as to read as follows:

**“Art. 18.** Each year, as of 31 December, the board of managers will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s), statutory auditor(s) (if any) and shareholder(s) toward the Company.”

No other amendment is to be made to this article.

*Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about one thousand euro (€ 1,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

**Traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le vingt-neuvième jour du mois d'octobre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire public résidant à Esch/Alzette, Grand Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Abbott International Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis au 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (l'«Associé Unique»),

par la présente représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao, employée, demeurant professionnellement au 5, rue Zénon Bernard, L- 4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

La partie comparante, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis du notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que la partie comparante est l'associé unique de «Abbott Overseas Luxembourg S.à r.l.», une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, constituée par acte notarié reçu par le notaire soussigné, le 3 février 2009, publié au "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" («Mémorial C») numéro 497 du 6 mars 2009 et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 144.636 (la «Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte notarié du 17 février 2010, publié au Mémorial C numéro 713 du 6 avril 2010.

II.- Que les 585.686 (cinq cent quatre-vingt-cinq mille six cent quatre-vingt-six) parts sociales d'une valeur nominale de 1.000 USD (mille Dollars américains) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour sur lesquels l'Associé Unique reconnaît expressément avoir été dûment et préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Renonciation au droit de convocation;
- 2.- Changement de l'exercice social de la Société qui se déroulera du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de chaque année;
- 3.- Modification de l'article 17 et du premier paragraphe de l'article 18 des statuts de la Société afin de refléter cette action; et
- 4.- Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

#### *Première résolution:*

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à la présente assemblée, reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour, considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et voter sur tous les points figurant à l'ordre du jour.

Il est en outre décidé que toute la documentation pertinente a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un délai suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

#### *Second résolution:*

Il est décidé de modifier l'exercice social de Société qui se déroulera du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de chaque année.

En conséquence, l'année sociale en cours de la Société qui a débuté le 1<sup>er</sup> décembre 2009 se terminera le 31 décembre 2010

#### *Troisième résolution:*

En conséquence de la résolution citée précédemment, il est décidé de modifier l'article 17 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

**«Art. 17.** L'exercice social de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre.»

Il est également décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 18 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

**«Art. 18.** Chaque année, à partir du 31 décembre, le conseil de gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes avec une annexe contenant le résumé de tous ses engagements, ainsi que les dettes du ou des gérant(s), du ou des commissaire(s) (s'il en existe) et du ou des associé(s) envers la Société.»

Aucune autre modification n'a été faite à cet article.

#### *Estimation des coûts*

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec le présent acte, ont été estimés à environ mille euros (€ 1.000,-).

Aucun autre point n'ayant à être traité devant l'assemblée, celle-ci a été ajournée.

A la suite de laquelle le présent acte notarié a été rédigé à Esch-sur-Alzette, au jour fixé au début de ce document.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne présente, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes personnes présentes, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: Conde, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 08 novembre 2010. Relation: EAC/2010/13503. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): M.-N. Kirchen.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2010157255/139.

(100182104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2010.

---

**Nouvel Abattoir d'Esch-sur-Alzette, Société Coopérative.**

Siège social: L-4176 Esch-sur-Alzette, rue Jos Kieffer.

R.C.S. Luxembourg B 50.394.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 26 novembre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010156788/10.

(100180961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2010.

---

**NC+S Acquisition Corporation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 124.840.

Le bilan de la société au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010156789/12.

(100180851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2010.

---

**Antelios S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 95.644.

*Extrait de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg le 18 octobre 2010*

L'assemblée générale renouvelle les mandats d'administrateurs de:

- Monsieur Patrick ROCHAS, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg;

- Monsieur Stéphane LIEGEOIS, employé privé, demeurant professionnellement au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg.

L'assemblée décide de nommer aux fonctions d'administrateur, Madame Sylviane COURTOIS, demeurant professionnellement au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, en lieu et place de Monsieur Maurice HOUSSA.

L'assemblée renouvelle le mandat de commissaire aux comptes de la société MAZARS, avec siège social au 10A, rue Henri M. Schnadt L-2530 Luxembourg.

Les mandats d'administrateurs et de commissaire aux comptes ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2016.

Patrick ROCHAS

*Administrateur*

Référence de publication: 2010157670/21.

(100180567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2010.

---



**Safari Luxco 2 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 150.062.

Lors de l'assemblée générale annuelle reportée tenue en date du 25 octobre 2010, les actionnaires ont décidé:

1. d'accepter la cooptation de Lauri Ratia avec adresse professionnelle au 15, Laivastokatu, bâtiment 6 A, 00160 Helsinki, Finlande au mandat d'Administrateur avec effet au 10 juin 2010.
2. de renouveler le mandat d'administrateur de Lauri Ratia, précité, pour une période venant à échéance le 23 décembre 2015.
3. de renouveler le mandat de Commissaire aux comptes de PricewaterhouseCoopers S.à r.l., avec siège social au 400, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2010 et qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 22 novembre 2010.

Référence de publication: 2010157521/17.

(100180327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2010.

---

**Novamex - Promotion Industrielle et Financière S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R.C.S. Luxembourg B 71.475.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010156793/9.

(100180985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2010.

---

**Nsearch S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 7A, rue de Bitbourg.  
R.C.S. Luxembourg B 67.786.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010156795/9.

(100181021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2010.

---

**Nutrisearch S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 7A, rue de Bitburg.  
R.C.S. Luxembourg B 116.238.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010156796/9.

(100181172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2010.

---

**Optique Diff Sàrl, Société à responsabilité limitée,  
(anc. Optique Bichel Sàrl).**

Siège social: L-4601 Differdange, 3, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 115.606.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010156797/10.

(100180582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2010.

---

**Oracle Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 156.054.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 60248 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010156798/10.

(100181208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2010.

---

**Orange India Holdings SARL, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 132.751.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Signature.

Référence de publication: 2010156799/10.

(100181247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2010.

---

**Oeno-Invest Advisory S.C.P.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.  
R.C.S. Luxembourg B 144.557.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Référence de publication: 2010156801/9.

(100181277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2010.

---

**Titanium I Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 141.272.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 12 novembre 2010*

En date du 12 novembre 2010, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de renouveler les mandats de Monsieur Olivier Storme, de Monsieur Christian Mayer, de Monsieur Alexander Svoboda, et de Madame Heike Findeisen en qualité d'Administrateurs pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2011.

Luxembourg, le 25 novembre 2010.

Pour extrait sincère et conforme

*Le Conseil d'Administration*

Référence de publication: 2010156883/15.

(100181227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2010.

---

**Oliwood S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5470 Wellenstein, 12, rue du Vieux Coin.  
R.C.S. Luxembourg B 54.688.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Internationale SA

Référence de publication: 2010156803/10.

(100180643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2010.

---

**Ophelius S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 72.882.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 15 novembre 2010 que:  
- Le siège social de la société a été transféré du 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 15 novembre 2010.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010156804/14.

(100180874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2010.

---

**Patron Braunschweig S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 150.350.

—  
Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 25 novembre 2010.

Référence de publication: 2010156806/10.

(100180548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2010.

---

**Mi & CA S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1261 Luxembourg, 110, rue de Bonnevoie.  
R.C.S. Luxembourg B 80.452.

—  
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugements en date du 25 novembre 2010, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, tel qu'il a été modifié par la loi du 31 mai 1999, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

- la société à responsabilité limitée MI & CA Sàrl, avec siège social à L-1261 Luxembourg, 110, rue de Bonnevoie, de fait inconnue à cette adresse

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Carole BESCH, premier juge au Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, et a désigné comme liquidateur Maître Pierre-Yves MAGEROTTE, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire leur déclaration de créances au greffe du Tribunal de Commerce de et à Luxembourg avant le 16 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Me Pierre-Yves MAGEROTTE

*Le liquidateur*

Référence de publication: 2010157834/20.

(100181816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2010.

---

**Autoconnect S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 152.170.

—  
- Monterey Audit Sàrl, agent domiciliaire, dénonce le siège social de la société  
Autoconnect S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 152.170.

- M. Philippe GAIN, expert-comptable né le 21 octobre 1959 à Vincennes, demeurant professionnellement à 11, bvd Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg dénonce son mandat de commissaire aux comptes

Luxembourg, le 11 novembre 2010.

Philippe GAIN

Gérant

Référence de publication: 2010156981/15.

(100179905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2010.

---

**Patron Bruehl Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 152.636.

---

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2010.

Référence de publication: 2010156807/10.

(100180549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2010.

---

**Pierret Intérieur + Parquet S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9636 Berlé, 14, Duerfstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 99.461.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Internationale SA

Référence de publication: 2010156809/10.

(100180644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2010.

---

**Park Avenue S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 116.810.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010156810/9.

(100180965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2010.

---

**Erbaco S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue J.-B. Gillardin.

R.C.S. Luxembourg B 124.697.

---

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire tenue à Pétange le 20 août 2010.*

Il résulte dudit procès-verbal que la démission de la société «Fiducial Expertise S.A. (Anc. Bureau Comptable Pascal Wagner S.A.)» en tant que commissaire aux comptes a été acceptée.

L'assemblée a décidé de nommer la société «Société de Gestion Internationale S.à r.l.» en tant que nouveau commissaire aux comptes pour une durée de six ans.

*Administrateur délégué:*

Monsieur Pascal WAGNER, comptable

adresse professionnelle 81 rue J.B.Gillardin à L-4735 Pétange

*Administrateurs:*

Madame Renée WAGNER-KLEIN, employée privée

adresse professionnelle 81 rue J.B.Gillardin à L-4735 Pétange

Madame Myriam MATHIEU, employée privée

adresse professionnelle 81 rue J.B.Gillardin à L-4735 Pétange

*Commissaire aux comptes:*

SOCIETE DE GESTION INTERNATIONALE S.A.R.L.

81 rue J.B.Gillardin, L-4735 Pétange

Pétange, le 20 août 2010.

*Pour la société*

Référence de publication: 2010157358/25.

(100181802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2010.

---

**Participations et Investissements Européens S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1249 Luxembourg, 3-11, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 124.887.

—  
*Extrait du Procès-Verbal de la réunion du Conseil d'Administration en date du 15 novembre 2010*

Après en avoir délibéré, le conseil prend la résolution suivante:

De déléguer la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à Monsieur Frédéric DEFLORENNE, demeurant 3-11, rue du Fort Bourbon à L-1249 Luxembourg conformément à l'habilitation du Conseil d'Administration donnée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 novembre 2010.

Monsieur Frédéric DEFLORENNE portera le titre d'Administrateur-Délégué de la société et partant pourra engager la société de par sa seule signature pour toutes les affaires relevant de la gestion journalière.

Son mandat expirera le 31 décembre 2011

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010156811/18.

(100181265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2010.

---

**LSF Shining Nova 4 Investments S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.199.750,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 135.340.

—  
In the year two thousand and ten, on the eighteenth day of November;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

Lone Star Capital Investments S.à.r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 91.796, duly represented by Mr Philippe DETOURNAY, here represented by Ms Julie CARBIENER, attorney, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Luxembourg on 17 November 2010,

AND

Shining Nova 4 Holding, a company incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, with registered office at Cricket Square, Hutchins Drive, P.O. Box 2681, Grand Cayman KY1-1111, Cayman Islands, duly represented by Mr Takehisa TEI,

here represented by Ms Julie CARBIENER, prenamed, by virtue of a power of attorney given in Tokyo on 17 November 2010,

(the Shareholders),

which proxies, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties have requested the undersigned notary to act that they represent the entire share capital of the limited liability company (société à responsabilité limitée) denominated "LSF Shining Nova 4 Investments S.à.r.l." (the Company), established under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 135.340, having its registered office at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of notary Me Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, dated 19 December 2007, published with Mémorial C, Recueil Sociétés et Association under number 358 on 12 February 2008, that has been amended since and for the last time by a deed of the said notary Martine SCHAEFFER dated 12 May 2010, published with Mémorial C, Recueil Sociétés et Association under number 1244 on 15 June 2010.

The Shareholders acknowledge that the present extraordinary general meeting is regularly constituted and that it may validly deliberate on the following agenda:

136982

### Agenda

1. Decision to reduce the share capital of the Company from its current amount of EUR 1,228,875.- by an amount of EUR 29,125.- to an amount of EUR 1,199,750.- by the cancellation of 233 ordinary shares of the Company with a par value of EUR 125.- each;

2. Amendment of article 6 of the articles of association of the Company; and

3. Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any manager of the Company and any lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg, to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company to the registration of the cancelled and newly issued shares in the share register of the Company.

This having been declared, the Shareholders, represented as stated above, have taken the following resolutions:

#### *First resolution*

The Shareholders resolve to reduce the share capital of the Company from its current amount of EUR 1,228,875.- (one million two hundred twenty-eight thousand eight hundred seventy-five euro) represented by 9,830 (nine thousand eight hundred thirty) ordinary shares and 1 (one) preferred share with a nominal value of EUR 125.- (one hundred and twenty-five euro) by an amount of EUR 29,125.- (twenty-nine thousand one hundred twenty-five euro) to an amount of EUR 1,199,750.- (one million one hundred ninety-nine thousand seven hundred fifty euro) by way of the cancellation of 233 (two hundred thirty-three) ordinary shares having a nominal value of EUR 125.- (one hundred and twenty-five euro) each.

As a consequence of the share capital decrease, Lone Star Capital Investments S.à r.l. holds 9,597 (nine thousand five hundred ninety-seven) ordinary shares and Shining Nova 4 Holding holds 1 (one) preferred share.

#### *Second resolution*

As a consequence of the first resolution, the Shareholders resolve to amend article 6 of the articles of association of the Company, which English version shall be henceforth reworded as follows:

" **Art. 6.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 1,199,750.- (one million one hundred ninety-nine thousand seven hundred fifty euro), represented by 9,597 (nine thousand five hundred ninety-seven) ordinary shares and 1 (one) preferred share having a nominal value of EUR 125.- (one hundred and twenty-five euro) each."

#### *Third resolution*

The Shareholders resolve to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empower and authorise any manager of the Company and any lawyer of Allen & Overy Luxembourg, to proceed on behalf of the Company to the registration of the cancelled shares in the share register of the Company and to see to any formalities in connection therewith.

#### *Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing parties, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxyholder of the appearing parties, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxyholder has signed with Us the notary the present deed.

#### **Suit la version en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le dix-huitième jour de novembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

#### **ONT COMPARU:**

Lone Star Capital Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, enregistrée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91.796, dûment représentée par Monsieur Philippe DETOURNAY,

ici représentée par Mademoiselle Julie CARBIENER, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 17 novembre 2010,

ET

Shining Nova 4 Holding, une société constituée sous le droit des Iles Cayman, ayant son siège social à Cricket Square, Hutchins Drive, P.O. Box 2681, Grand Cayman KY1-1111, Cayman Islands, dûment représentée par Monsieur Takehisa TEI,

ici représentée par Mademoiselle Julie CARBIENER, préqualifiée, en vertu d'une procuration donnée à Tokyo le 17 novembre 2010,

(les Associés)

lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentaire, demeureront attachées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Les Associés ont requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'ils représentent la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée "LSF Shining Nova 4 Investments S.à.r.l." (la Société), société de droit luxembourgeois, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 135.340 ayant son siège social au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, constituée selon acte du notaire Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, du 19 décembre 2007, publié auprès du Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 358 le 12 février 2008, modifié pour la dernière fois par un acte dudit notaire Martine SCHAEFFER daté du 12 mai 2010, publié auprès du Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1244 le 15 juin 2010.

Les Associés déclarent que la présente assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Réduction du capital de la Société de son montant actuel de EUR 1.228.875,- par un montant de EUR 29.125,- à un montant de EUR 1.199.750,- par voie d'annulation de 233 parts sociales ordinaires de la Société ayant une valeur nominale de EUR 125,- chacune;

2. Modification de l'article 6 des statuts de la Société; et

3. Modification du registre de parts sociales de la Société de façon à refléter les changements effectués ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société ou tout avocat ou salarié d'Allen & Overy Luxembourg, afin d'effectuer au nom de la Société, par sa seule signature, pour le compte de la Société, l'enregistrement des parts annulées et nouvellement émises dans le registre de parts sociales de la Société.

Ceci ayant été déclaré, les Associés, représentés comme indiqué ci avant, ont pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Les Associés décident de réduire le capital social de la Société pour le porter de son montant actuel de EUR 1.228.875,- (un million deux cent vingt-huit mille huit cent soixante-quinze euros) représenté par 9.830 (neuf mille huit cent trente) parts sociales ordinaires et 1 (une) part sociale préférentielle ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune par le biais d'une réduction de EUR 29.125,- (vingt-neuf mille cent vingt-cinq euros) à un montant de EUR 1.199.750,- (un million cent quatre-vingt-dix-neuf mille sept cent cinquante euros) par voie d'annulation de 233 (deux cent trente-trois) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune.

Suite à cette réduction de capital, Lone Star Capital Investments S.à r.l. détient 9.597 (neuf mille cinq cent quatre-vingt-dix-sept) parts sociales ordinaires et Shining Nova 4 Holding détient 1 (une) part sociale préférentielle.

#### *Seconde résolution*

Suite à la première résolution, les Associés de la Société décident de modifier l'article 6 des statuts de la Société, dont la version française aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 1.199.750,- (un million cent quatre-vingt-dix-neuf mille sept cent cinquante euros) représenté par 9.597 (neuf mille cinq cent quatre-vingt-dix-sept) parts sociales ordinaires et 1 (une) part sociale préférentielle, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune."

#### *Troisième résolution*

Les Associés décident de modifier le registre de parts sociales de la Société afin de refléter les changements effectués ci-dessus et mandatent et autorisent par la présente tout gérant de la Société et tout avocat de Allen & Overy Luxembourg, afin d'effectuer pour le compte de la Société l'enregistrement des parts annulées et nouvellement émises dans le registre de parts sociales de la Société et de prendre en charge toute formalité en relation avec ce point.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête des parties comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire des parties comparantes, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. CARBIENER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 novembre 2010. LAC/2010/51534. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 29 novembre 2010.

Référence de publication: 2010157437/144.

(100181661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2010.

---

**Peace of Cake GmbH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 87.636.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010156814/9.

(100180634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2010.

---

**Peak Performance Products S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 7A, rue de Bitburg.

R.C.S. Luxembourg B 69.979.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010156815/9.

(100181023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2010.

---

**Preline Properties S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 142.970.

EXTRAIT

- Madame SCHMIDT Ute Erika Gertrud, a démissionné de son poste d'administrateur délégué de la société, avec effet immédiat, en date du 19 octobre 2010

Pour extrait sincère et conforme

PRELINE PROPERTIES SA

Patrick Houbert

Administrateur

Référence de publication: 2010156826/14.

(100181033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2010.

---

**Petit Ours Volant S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 87.669.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2010156817/11.

(100180660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2010.

---

**Phinda Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 77.930.

Le bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 26.11.2010.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2010156818/12.

(100180735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2010.

---

**Pilet International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 33.484.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010156820/10.

(100180881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2010.

---

**SJ Properties Chocolate LuxCo1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: EUR 85.000,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 121.538.

Par résolutions signées en date du 23 octobre 2010, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

Acceptation de la démission de Björgvin Narfi ASGEIRSSON, avec adresse au 12, Sudurlandsbraut, IS-108 Reykjavik, Islande, de son mandat de gérant avec effet immédiat.

Nomination de Bjarki Andrew BRYNJARSSON, avec adresse au Lyngholt 4, 225 Alftanes, Islande, en tant que gérant de la société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Nomination de Françoise PFEIFFER, avec adresse professionnelle au 5, avenue du Bois, L-1251 Luxembourg, en tant que gérant de la société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2010.

*Pour la société*

TMF Management Luxembourg S.A.

Signatures

*Domiciliataire*

Référence de publication: 2010157892/21.

(100181431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2010.

---

**Roga International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 83.919.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 22 novembre 2010*

L'assemblée, après lecture des lettres de démission de leurs fonctions d'administrateur de:

- Monsieur Luca ANTOGNONI résidant professionnellement au 19-21, Boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg;

- Madame Elisiana PEDONE résidant professionnellement au 19-21, Boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg décide d'accepter leur démission avec effet immédiat

L'assemblée nomme comme nouveaux administrateurs avec effet immédiat

- Madame Emanuela CORVASCE, employée privée, résidant professionnellement au 19-21, Boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg

- Madame Rossana DI PINTO, employée privée, résidant professionnellement au 19-21, Boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg,

leur mandat ayant comme échéance celle de leurs prédécesseurs.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme  
Société Européenne de Banque  
Société Anonyme  
*Banque Domiciliataire*  
Signatures

Référence de publication: 2010157515/25.

(100181708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2010.

**Lion/Gem Lux 1 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 141.354.

In the year two thousand and ten, on the ninth day of November.

Before the undersigned Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand-Duchy of Luxembourg.

**THERE APPEARED**

Ms. Fanny Kindler, maître en droit, residing in Luxembourg,

acting in her capacity as special proxyholder of the board of directors of “Lion/Gem Lux 1 S.A.” (hereinafter the “Company”), a société anonyme having its registered office at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 141.354, incorporated pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of the undersigned notary on 28 August 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2333, dated 24 September 2008. The articles of incorporation of the Company were amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on 18 June 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1798, dated 2<sup>nd</sup> September 2010;

by virtue of the authority conferred on him pursuant to resolutions taken at a meeting of the board of directors of the Company held on 9 November 2010. A copy of an excerpt of the minutes of such meeting, initialled *ne varietur* by the appearing person and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in the hereabove stated capacity, has requested the undersigned notary to record the following declarations:

1. The Company’s subscribed share capital is set at one million one hundred and eighty-six thousand seven hundred and sixteen euros (EUR 1,186,716.-), represented by one million sixty-one thousand six hundred and twenty-two (1,061,622) redeemable shares of class A (the “A Redeemable Shares”, the holders thereof being referred to as “A Shareholders”), one thousand nine hundred and thirty-five (1,935) redeemable shares of class A 1 (the “Class A1 Preferred Redeemable Shares), one thousand eight hundred and seventy-six (1,876) redeemable shares of class A 2 (the “Class A2 Preferred Redeemable Shares”), one thousand three hundred and eighty-four (1,384) redeemable shares of class A 3 (the “Class A3 Preferred Redeemable Shares”), two thousand seven hundred and ten (2,710) redeemable shares of class A 4 (the “Class A4 Preferred Redeemable Shares”), four hundred and ninety-one (491) redeemable shares of class A 5 (the “Class A5 Preferred Redeemable Shares”), three hundred and ninety-four (394) redeemable shares of class A 6 (the “Class A6 Preferred Redeemable Shares”), six hundred six (606) redeemable shares of class A 7 (the “Class A7 Preferred Redeemable Shares”), one thousand two hundred and six (1,206) redeemable shares of class A 8 (the “Class A8 Preferred Redeemable Shares”), three hundred and twenty-two (322) redeemable shares of class A 9 (the “Class A9 Preferred Redeemable Shares”), four hundred and thirty (430) redeemable shares of class A 10 (the “Class A10 Preferred Redeemable Shares”), one hundred and eighty-five (185) redeemable shares of class A 11 (the “Class A11 Preferred Redeemable Shares”), one hundred and forty-seven (147) redeemable shares of class A 12 (the “Class A12 Preferred Redeemable Shares”), ninety-nine (99) redeemable shares of class A 13 (the “Class A13 Preferred Redeemable Shares”), ninety-four (94) redeemable shares of class A 14 (the “Class A14 Preferred Redeemable Shares”), one hundred and fifty-two (152) redeemable shares of class A 15 (the “Class A15 Preferred Redeemable Shares”), one hundred and sixty (160) redeemable shares of class A 16 (the “Class A16 Preferred Redeemable Shares”), one hundred and fifty-one (151) redeemable shares of class A 17 (the “Class A17 Preferred Redeemable Shares”), ninety-four (94) redeemable shares of class A 18 (the “Class A18 Preferred Redeemable Shares”), four hundred and seventy-three (473) redeemable shares of class A 19 (the “Class A19 Preferred Redeemable Shares”) and two hundred and thirty-seven (237) redeemable shares of class A 20 (the “Class A 20 Preferred Redeemable Shares” and the above redeemable shares of Class A1 to Class A 20 being referred to as the “Class A Preferred Redeemable Shares” and their holders as the “Class A Preferred Shareholders”) and one hundred and eleven thousand nine hundred and forty-eight (111,948) redeemable shares of class B (the “B Redeemable Shares” and the holders thereof the “B Shareholders”), each redeemable share having a par value of one euro (EUR 1.-).

2. Pursuant to article 5 of the articles of incorporation of the Company, the authorised capital, including the issued share capital, is set at two hundred million euros (EUR 200,000,000.-), consisting of one hundred and fifty million (150,000,000) A Redeemable Shares, one million (1,000,000) Class A1 Preferred Redeemable Shares, one million

(1,000,000) Class A2 Preferred Redeemable Shares, one million (1,000,000) Class A3 Preferred Redeemable Shares, one million (1,000,000) Class A4 Preferred Redeemable Shares, one million (1,000,000) Class A5 Preferred Redeemable Shares, one million (1,000,000) Class A6 Preferred Redeemable Shares, one million (1,000,000) Class A7 Preferred Redeemable Shares, one million (1,000,000) Class A8 Preferred Redeemable Shares, one million (1,000,000) Class A9 Preferred Redeemable Shares, one million (1,000,000) Class A10 Preferred Redeemable Shares, one million (1,000,000) Class A11 Preferred Redeemable Shares, one million (1,000,000) Class A12 Preferred Redeemable Shares, one million (1,000,000) Class A13 Preferred Redeemable Shares, one million (1,000,000) Class A14 Preferred Redeemable Shares, one million (1,000,000) Class A15 Preferred Redeemable Shares, one million (1,000,000) Class A16 Preferred Redeemable Shares, one million (1,000,000) Class A17 Preferred Redeemable Shares, one million (1,000,000) Class A18 Preferred Redeemable Shares, one million (1,000,000) Class A19 Preferred Redeemable Shares, one million (1,000,000) Class A20 Preferred Redeemable Shares and thirty million (30,000,000) B Redeemable Shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each.

3. Pursuant to resolutions taken at a meeting held on 9 November 2010, the board of directors of the Company decided to increase the share capital of the Company by an amount of four hundred and ninety-seven euros (EUR 497.-) so as to raise it from its current amount of one million one hundred and eighty-six thousand seven hundred and sixteen euros (EUR 1,186,716.-) up to one million one hundred and eighty-seven thousand two hundred and thirteen euros (EUR 1,187,213.-) through the issue of one hundred and forty (140) A Redeemable Shares and three hundred and fifty-seven (357) B Redeemable Shares, each share having a par value of one euro (EUR 1.-) (hereinafter the “Shares”).

Pursuant to article 5 of the articles of incorporation of the Company, the board of directors of the Company is authorized to issue shares without reserving for the existing shareholders a preferential right to subscribe for the shares issued.

The New Shares have been subscribed as follows:

- One hundred and forty (140) A Redeemable Shares and three hundred and fifty-seven (357) B Redeemable Shares have been subscribed for by Jari Latvanen, having his address at Sobakkevej 12, DK-2840 Holte, Denmark, at the price of four hundred and ninety-seven euros (EUR 497.-);

The documentation evidencing such subscriptions has been produced to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

The Shares subscribed have been paid up by contribution in cash.

The proof of the existence and of the value of the above contribution has been produced to the undersigned notary.

The total contribution of four hundred and ninety-seven euros (EUR 497.-) is allocated exclusively to the share capital. There is no issue premium.

As a result of the above capital increase, the first paragraph of article 5 of the Company’s articles of incorporation is amended and shall henceforth read as follows:

**“Art. 5.** The Company’s subscribed share capital is set at one million one hundred and eighty-seven thousand two hundred and thirteen euros (EUR 1,187,213.-), represented by one million sixty-one thousand seven hundred and sixty-two (1,061,762) redeemable shares of class A (the “A Redeemable Shares”, the holders thereof being referred to as “A Shareholders”), one thousand nine hundred and thirty-five (1,935) redeemable shares of class A 1 (the “Class A1 Preferred Redeemable Shares), one thousand eight hundred and seventy-six (1,876) redeemable shares of class A 2 (the “Class A2 Preferred Redeemable Shares”), one thousand three hundred and eighty-four (1,384) redeemable shares of class A 3 (the “Class A3 Preferred Redeemable Shares”), two thousand seven hundred and ten (2,710) redeemable shares of class A 4 (the “Class A4 Preferred Redeemable Shares”), four hundred and ninety-one (491) redeemable shares of class A 5 (the “Class A5 Preferred Redeemable Shares”), three hundred and ninety-four (394) redeemable shares of class A 6 (the “Class A6 Preferred Redeemable Shares”), six hundred six (606) redeemable shares of class A 7 (the “Class A7 Preferred Redeemable Shares”), one thousand two hundred and six (1,206) redeemable shares of class A 8 (the “Class A8 Preferred Redeemable Shares”), three hundred and twenty-two (322) redeemable shares of class A 9 (the “Class A9 Preferred Redeemable Shares”), four hundred and thirty (430) redeemable shares of class A 10 (the “Class A10 Preferred Redeemable Shares”), one hundred and eighty-five (185) redeemable shares of class A 11 (the “Class A11 Preferred Redeemable Shares”), one hundred and forty-seven (147) redeemable shares of class A 12 (the “Class A12 Preferred Redeemable Shares”), ninety-nine (99) redeemable shares of class A 13 (the “Class A13 Preferred Redeemable Shares”), ninety-four (94) redeemable shares of class A 14 (the “Class A14 Preferred Redeemable Shares”), one hundred and fifty-two (152) redeemable shares of class A 15 (the “Class A15 Preferred Redeemable Shares”), one hundred and sixty (160) redeemable shares of class A 16 (the “Class A16 Preferred Redeemable Shares”), one hundred and fifty-one (151) redeemable shares of class A 17 (the “Class A17 Preferred Redeemable Shares”), ninety-four (94) redeemable shares of class A 18 (the “Class A18 Preferred Redeemable Shares”), four hundred and seventy-three (473) redeemable shares of class A 19 (the “Class A19 Preferred Redeemable Shares”) and two hundred and thirty-seven (237) redeemable shares of class A 20 (the “Class A 20 Preferred Redeemable Shares” and the above redeemable shares of Class A1 to Class A 20 being referred to as the “Class A Preferred Redeemable Shares” and their holders as the “Class A Preferred Shareholders”) and one hundred and twelve thousand three hundred and five (112,305) redeemable shares of class B (the “B Redeemable Shares” and the holders thereof the “B Shareholders”), each redeemable share having a par value of one euro (EUR 1.-).”

### Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to one thousand euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing persons, the said proxyholder of the persons appearing signed together with the notary, the present original deed.

### Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le neuf novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

#### A COMPARU

Mademoiselle Fanny Kindler, maître en droit, demeurant à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial au nom et pour compte du conseil d'administration de la société «Lion/Gem Lux 1 S.A.» («la Société»), une société anonyme ayant son siège social au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 141.354, constituée par un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire, de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement du notaire soussigné, en date du 28 août 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2333, en date du 24 septembre 2008.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois selon acte reçu par le notaire soussigné, en date du 18 juin 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1798, en date du 2 octobre 2010;

en vertu d'un pouvoir qui lui a été conféré par le conseil d'administration de ladite Société tenu le 9 novembre 2010. Une copie d'un extrait du procès-verbal de cette réunion, après avoir été paraphée ne varietur par le comparant et le notaire, restera annexée aux présentes pour être soumise avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant de documenter les déclarations comme suit:

1. Le capital souscrit de la Société est fixé à un million cent quatre-vingt-six mille sept cent seize euros (EUR 1.186.716,-), représenté par un million soixante-et-un mille six cent vingt-deux (1.061.622) actions rachetables de catégorie A (les «Actions Rachetables de Catégorie A» les détenant étant désignés «Actionnaires A»), mille neuf cent trente-cinq (1.935) actions rachetables de catégorie A1 (les «Actions Rachetables Préférentielles de Catégorie A1»), mille huit cent soixante-seize (1.876) actions de catégorie A2 (les «Actions Rachetables Préférentielles de Catégorie A2»), mille trois cent quatre-vingt quatre (1.384) actions de catégorie A3 (les «Actions Rachetables Préférentielles de Catégorie A3»), deux mille sept cent dix (2.710) actions de catégorie A4 (les «Actions Rachetables Préférentielles de Catégorie A4»), quatre cent quatre-vingt-onze (491) actions de catégorie A5 (les «Actions Rachetables Préférentielles de Catégorie A5»), trois cent quatre-vingt quatorze (394) actions de catégorie A6 (les «Actions Rachetables Préférentielles de Catégorie A6»), six cent six (606) actions de catégorie A7 (les «Actions Rachetables Préférentielles de Catégorie A7»), mille deux cent six (1.206) actions de catégorie A8 (les «Actions Rachetables Préférentielles de Catégorie A8»), trois cent vingt-deux (322) actions de catégorie A 9 (les «Actions Rachetables Préférentielles de Catégorie A9»), quatre cent trente (430) actions de catégorie A 10 (les «Actions Rachetables Préférentielles de Catégorie A10»), cent quatre vingt-cinq (185) actions de catégorie A 11 (les «Actions Rachetables Préférentielles de Catégorie A11»), cent quarante sept (147) actions de catégorie A12 (les «Actions Rachetables Préférentielles de Catégorie A12»), quatre-vingt dix-neuf (99) actions de catégorie A13 (les «Actions Rachetables Préférentielles de Catégorie A13»), quatre-vingt quatorze (94) actions de catégorie A14 (les «Actions Rachetables Préférentielles de Catégorie A14»), cent cinquante-deux (152) actions de catégorie A15 (les «Actions Rachetables Préférentielles de Catégorie A15»), cent soixante (160) actions de catégorie A16 (les «Actions Rachetables Préférentielles de Catégorie A16»), cent cinquante-et-une (151) actions de catégorie A 17 (les «Actions Rachetables Préférentielles de Catégorie A17»), quatre-vingt-quatorze (94) actions de catégorie A 18 (les «Actions Rachetables Préférentielles de Catégorie A18»), quatre cent soixante-treize (473) actions de catégorie A19 (les «Actions Rachetables Préférentielles de Catégorie A19») et deux cent trente-sept (237) actions de catégorie A20 (les «Actions Rachetables Préférentielles de Catégorie A20») (les actions rachetables susmentionnées de catégorie A1 à catégorie A20 étant ci-après désignées comme les « Actions Rachetables Préférentielles de Catégorie A » et leurs détenteurs comme «Actionnaires Préférentiels de Catégorie A ») et cent onze mille neuf cent quarante-huit (111.948) actions rachetables B (les « Actions Rachetables B » et les détenteurs de celles-ci, les «Actionnaires B»), chaque action rachetable ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-).

2. Conformément à l'article 5 des statuts de la société, le capital autorisé, le capital émis inclus, est fixé à deux cents millions d'euros (EUR 200.000.000), représenté par cent cinquante millions (150.000.000) d'Actions Rachetables A, un million (1.000.000) Actions Préférentielles Rachetables de Catégorie A1, un million (1.000.000) d'Actions Préférentielles Rachetables de Catégorie A2, un million (1.000.000) d'Actions Préférentielles Rachetables de Catégorie A3, un million (1.000.000) d'Actions Préférentielles Rachetables de Catégorie A4, un million (1.000.000) d'Actions Préférentielles Ra-

chetable de Catégorie A5, un million (1.000.000) d'Actions Préférentielles Rachetables de Catégorie A6, un million (1.000.000) d'Actions Préférentielles Rachetables de Catégorie A7, un million (1.000.000) d'Actions Préférentielles Rachetables de Catégorie A8, un million (1.000.000) d'Actions Préférentielles Rachetables de Catégorie A9, un million (1.000.000) d'Actions Préférentielles Rachetables de Catégorie A10, un million (1.000.000) d'Actions Préférentielles Rachetables de Catégorie A11, un million (1.000.000) d'Actions Préférentielles Rachetables de Catégorie A12, un million (1.000.000) d'Actions Préférentielles Rachetables de Catégorie A13, un million (1.000.000) d'Actions Préférentielles Rachetables de Catégorie A14, un million (1.000.000) d'Actions Préférentielles Rachetables de Catégorie A15, un million (1.000.000) d'Actions Préférentielles Rachetables de Catégorie A16, un million (1.000.000) d'Actions Préférentielles Rachetables de Catégorie A17, un million (1.000.000) d'Actions Préférentielles Rachetables de Catégorie A18, un million (1.000.000) d'Actions Préférentielles Rachetables de Catégorie A19, un million (1.000.000) d'Actions Préférentielles Rachetables de Catégorie A20 et trente millions (30.000.000) d'Actions Rachetables B avec une valeur d'un euro (EUR 1.-) chacune.

3. Conformément aux résolutions adoptées à la réunion du conseil en date du 9 novembre 2010, le conseil d'administration de la Société a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de quatre cent quatre-vingt-dix-sept euros (EUR 497,-) afin de le porter de son montant actuel d'un million cent quatre-vingt-six mille sept cent seize euros (EUR 1.186.716,-) jusqu' à un million cent quatre-vingt-sept mille deux cent treize euros (EUR 1.187.213,-) par l'émission de cent quarante (140) Actions Rachetables A et de trois cent cinquante-sept (357) Actions Rachetables B, chaque action rachetable ayant une valeur d'un euro (EUR 1,-) (les «Actions»).

Conformément à l'article 5 des statuts de la Société, le conseil d'administration de la Société est autorisé à procéder à une telle émission sans réserver aux actionnaires existants un droit préférentiel de souscription en ce qui concerne les actions à émettre.

Les Actions nouvelles ont été souscrites comme suit:

- Cent quatre (140) Actions Rachetables de Catégorie A et trois cent cinquante-sept (357) Actions Rachetables de Catégorie B ont été souscrites par Jari Latvanen, ayant son adresse à Sobakkevej 12, DK-2840 Holte, Danemark, pour un prix de quatre cent quatre-vingt-dix-sept euros (EUR 497,-);

Les documents justificatifs des souscriptions ont été présentés au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Les Actions souscrites ont été entièrement libérées par un apport en numéraire, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

L'apport total de quatre cent quatre-vingt-dix-sept euros (EUR 497,-) est entièrement alloué au capital social. Il n'y a pas de prime d'émission.

A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, le premier paragraphe de l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

**«Art. 5.** Le capital social de la Société est fixé à la somme d'un million cent quatre-vingt-sept mille deux cent treize euros (EUR 1.187.213,-), représenté par un million soixante-et-un mille sept cent soixante-deux (1.061,762) actions rachetables de catégorie A ( les «Actions Rachetables de Catégorie A» les détenant étant désignés «Actionnaires A»), mille neuf cent trente-cinq (1.935) actions rachetables de catégorie A1 (les «Actions Rachetables Préférentielles de Catégorie A1»), mille huit cent soixante-seize (1.876) actions de catégorie A2 (les «Actions Rachetables Préférentielles de Catégorie A2»), mille trois cent quatre-vingt quatre (1.384) actions de catégorie A3 (les «Actions Rachetables Préférentielles de Catégorie A3»), deux mille sept cent dix (2.710) actions de catégorie A4 (les «Actions Rachetables Préférentielles de Catégorie A4»), quatre cent quatre-vingt-onze (491) actions de catégorie A5 (les «Actions Rachetables Préférentielles de Catégorie A5»), trois cent quatre-vingt quatorze (394) actions de catégorie A6 (les «Actions Rachetables Préférentielles de Catégorie A6»), six cent six (606) actions de catégorie A7 (les «Actions Rachetables Préférentielles de Catégorie A7»), mille deux cent six (1.206) actions de catégorie A8 (les «Actions Rachetables Préférentielles de Catégorie A8»), trois cent vingt-deux (322) actions de catégorie A 9 (les «Actions Rachetables Préférentielles de Catégorie A9»), quatre cent trente (430) actions de catégorie A 10 (les «Actions Rachetables Préférentielles de Catégorie A10»), cent quatre vingt-cinq (185) actions de catégorie A 11 (les «Actions Rachetables Préférentielles de Catégorie A11»), cent quarante sept (147) actions de catégorie A12 (les «Actions Rachetables Préférentielles de Catégorie A12»), quatre-vingt dix-neuf (99) actions de catégorie A13 (les «Actions Rachetables Préférentielles de Catégorie A13»), quatre-vingt quatorze (94) actions de catégorie A14 (les «Actions Rachetables Préférentielles de Catégorie A14»), cent cinquante-deux (152) actions de catégorie A15 (les «Actions Rachetables Préférentielles de Catégorie A15»), cent soixante (160) actions de catégorie A16 (les «Actions Rachetables Préférentielles de Catégorie A16»), cent cinquante-et-une (151) actions de catégorie A 17 (les «Actions Rachetables Préférentielles de Catégorie A17»), quatre-vingt-quatorze (94) actions de catégorie A 18 (les «Actions Rachetables Préférentielles de Catégorie A18»), quatre cent soixante-treize (473) actions de catégorie A19 (les «Actions Rachetables Préférentielles de Catégorie A19») et deux cent trente-sept (237) actions de catégorie A20 (les «Actions Rachetables Préférentielles de Catégorie A20») (les actions rachetables susmentionnées de catégorie A1 à catégorie A20 étant ci-après désignées comme les «Actions Rachetables Préférentielles de Catégorie A» et leurs détenteurs comme «Actionnaires Préférentiels de Catégorie A») et cent douze mille trois cent cinq (112,305) actions rachetables B (les «Actions Rachetables B» et les détenteurs de celles-ci, les «Actionnaires B»), chaque action rachetable ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-).»

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes sont estimés à mille euros.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande de la comparante que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, la mandataire de la comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. KINDLER, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 16 novembre 2010. Relation: EAC/2010/13949. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010156733/243.

(100181248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2010.

---

**JPMorgan Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 8.478.

—  
*Extrait des Décisions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 novembre 2010*

Composition du Conseil d'Administration:

- L'Assemblée a décidé de réélire Monsieur Iain Saunders, Monsieur Pierre Jaans, Monsieur Jacques Elvinger, Monsieur Jean Frijns, Monsieur Berndt May, Monsieur Robert van der Meer, et Madame Andrea Hazen en tant qu'Administrateurs de la Société jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui statuera sur l'année comptable se terminant le 30 juin 2011.

Au 17 novembre 2010, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- \* M. Iain OS Saunders (Président du Conseil d'Administration)
- \* M. Pierre Jaans
- \* M. Jacques Elvinger
- \* M. Jean Frijns
- \* M. Berndt May
- \* M. Robert van der Meer
- \* Mme Andrea Hazen

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2010.

JPMorgan Funds

Au nom et pour le compte de JPMorgan Asset Management (Europe) S.à r.l.

*En tant qu'Agent domiciliaire*

Référence de publication: 2010158334/26.

(100181445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2010.

---

**Pilet International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 33.484.

—  
Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010156821/10.

(100180882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2010.

---

**Pilet International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 33.484.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010156822/10.

(100180883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2010.

**Pilet International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 33.484.

Les comptes annuels au 31.12.2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010156823/10.

(100180884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2010.

**Preline Properties S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 142.970.

## EXTRAIT

*Démission d'un administrateur*

- Démission de l'administrateur:
- Madame SCHMIDT Ute Erika Gertrud, demeurant rue de la Servette 91, 1202 Genève, Suisse, a démissionné de son poste d'administrateur de la société, avec effet immédiat, en date du 19 octobre 2010

Pour extrait sincère et conforme  
PRELINE PROPERTIES SA  
Patrick Houbert  
*Administrateur*

Référence de publication: 2010156827/16.

(100181190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2010.

**Private Flow Holding S.A., Société à responsabilité limitée soparfi.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R.C.S. Luxembourg B 143.216.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010156828/9.

(100180986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2010.

**Pythagoras Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 29.239.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg à la date susmentionnée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010156829/10.

(100181270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2010.

**Regot Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 93.647.

Aux Actionnaires de la société

Par la présente, je me permets de vous informer que je démissionne en tant qu'administrateur de la société de droit luxembourgeois REGOT INVEST SA sise à L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse, avec effet au 31 décembre 2010.

Luxembourg, le 24 novembre 2010.

Guy LUDOVISY.

Référence de publication: 2010156832/12.

(100180588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2010.

**Refina International S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 12.786.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2010.

Référence de publication: 2010156834/11.

(100180531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2010.

**Sea Launch S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 156.496.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2010.

Référence de publication: 2010156836/10.

(100180991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2010.

**Compagnie Financière de la Gaichel S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 58.371.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 25 juin 2010 à 9.00 heures à Luxembourg*

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente assemblée.
- L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler les mandats de Monsieur Joseph Winandy, 92 rue de l'Horizon L-5960 Itzig, de Monsieur Koen Lozie, 61 Grand-rue L-8510 Redange-sur-Attert et de la société COSAFIN S.A., 23 avenue de la Porte-Neuve L-2227 Luxembourg représentée par Monsieur Jacques BORDET, 10 Boulevard Royal L-2449 Luxembourg.
- L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat de Commissaire aux Comptes de Monsieur Pierre Schill.
- Le mandat des Administrateurs et du commissaire aux comptes viendra à échéance à l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 31.12.2010.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010158308/21.

(100181383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2010.